



L'INSTITUT
D'ETUDES
SUPERIEURES

34
boulevard
Hausmann
75009
Paris

téléphone

01 42 46 24 64

e-mail

contact@ines-
expertise.fr

D.E.C.

Diplôme d'Expertise Comptable

Les préparations

↳ Épreuve 1 : Réglementation professionnelle et déontologie de l'EC et du CAC

Présentiel	Session	Dates formation		Forfait
		Samedi	Jeudi-Vendredi-Samedi	
2 journées Cours théoriques & exercices	Mai 2021	27/03 et 17/04	/	420 € HT
	Novembre 2021	18/09 et 16/10	18/09 et 16/10	

↳ Épreuve 2 : Révision légale et contractuelle des comptes

Présentiel	Session	Dates formation		Forfait
		Samedi	Jeudi-Vendredi-Samedi	
4 journées Méthodologie & études de cas	Mai 2021	06 - 13 - 20/03 et 10/04	/	780 € HT
	Novembre 2021	04 - 11 - 25/09 et 02/10	16 - 17/09 14 - 15/10	

↳ Épreuve 3 : Mémoire

	Session	Formation	Suivi individualisé	Forfait
Préparation de la demande d'agrément				
1 journée : Méthodologie 4 mois : suivi par des entretiens individuels	Novembre 2021	Vendredi 29 janvier 2021	De janvier à mai 2021	960 € HT
	Mai 2022	Vendredi 18 juin 2021	De juin à octobre 2021	
Préparation du mémoire				
Suivi individuel + deux simulations	Novembre 2021	Suivi avec un référent dédié. Échanges par mail, téléphone ou RDV. Relecture + 2 simulations de soutenance	De mai à juillet 2021	1440 € HT
	Mai 2022		D'octobre 2021 à février 2022	

Soit pour un suivi complet (agrément + mémoire) : 2 400,00 € HT

Les financements

- ↳ prise en charge personnelle
- ↳ le compte personnel de formation (CPF)
- ↳ le plan de formation de l'entreprise (OPCO)

Les modalités administratives

↳ S'inscrire en qualité d'expert-comptable stagiaire

Vous pouvez accomplir le stage professionnel d'expertise comptable si vous êtes titulaire du D.S.C.G (ou du D.E.S.C.F)

Toutefois, si vous avez validé par examen (avec des notes égales ou supérieures à 10/20), dispense, report de note, 4 des 7 épreuves obligatoires du DSCG, vous pouvez commencer le stage. Vous devrez alors obtenir le DSCG dans les deux années qui suivent. A défaut, votre stage sera suspendu pendant 3 ans maximum.

Le dossier d'inscription au stage est à retirer auprès de votre Conseil Régional de l'Ordre. (CROEC)

Le stage pourra débiter à compter de la validation de votre dossier par le CROEC.

↳ Déposer le dossier de demande d'agrément

La demande d'agrément du sujet constitue une étape importante de la procédure d'inscription à l'épreuve de soutenance du mémoire. En effet, vous ne pouvez vous inscrire à cette épreuve qu'après avoir obtenu l'agrément de votre sujet de mémoire par un évaluateur. L'agrément de votre sujet de mémoire est valable pour quatre sessions successives (soit deux ans). Si vous ne déposez pas votre mémoire dans ce délai, vous devrez présenter une nouvelle demande d'agrément.

Le dossier est constitué d'une proposition de plan détaillé et quantifié, une notice explicative, une bibliographie détaillée. Il doit être déposé à l'agrément du jury national six mois au moins avant la date des débuts des épreuves du D.E.C.

Le résultat de la demande d'agrément est communiqué dans un délai de deux mois.

Pour vous inscrire, vous devez télécharger le dossier sur <http://www.siec.education.fr>, rubrique "votre examen", sous rubrique "DEC". Téléphone SIEC : 01 49 12 34 65. Le dossier est en ligne toute l'année.

↳ S'inscrire à l'examen final

Au terme des trois années de stage*, la demande d'inscription à l'examen final peut concerner les trois épreuves ou les deux écrits selon que vous choisissez de présenter à la même session les trois épreuves ou seulement les deux épreuves écrites.

Vous disposez de six ans après la date de la délivrance de l'attestation de stage pour obtenir le diplôme d'expertise comptable.

Le dossier est constitué (entre autres) de l'attestation de fin de stage, du diplôme permettant l'inscription.

Pour vous inscrire, vous devez télécharger le dossier sur <http://www.siec.education.fr>, rubrique "votre examen", sous rubrique "DEC". Téléphone SIEC : 01 49 12 23 65 - 01 49 12 25 87.

* des dérogations sont possibles.

SESSION	MAI 2021	NOVEMBRE 2021	MAI 2022
Inscription au SIEC	Du 11/01 au 27/02/2020	Du 12/07 au 31/08/2021	Janvier-février
Examens E 1 & E 2	03 mai 2021	08 novembre 2021	Mai
Date limite agrément	03 novembre 2020	08 mai 2021	Fin octobre 2021
Date limite mémoire	27 février 2021	31 août 2021	Février 2022
Oraux E 3	Du 04 au 07, du 10 au 12 et du 17 au 21 mai	Les 9 et 10, du 15 au 19 et du 22 au 26/11	Mai
Résultats	01 ^{er} juillet 2021	07 janvier 2022	Juillet

Le règlement d'examen

↳ Il est organisé deux sessions par an pour chacune des trois épreuves (mai et novembre).

ÉPREUVES	LIBELLÉ DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT
Epreuve 1 - QCM	Réglementation professionnelle et déontologique de l'EC et du CAC	1 heure (écrit)	1
Epreuve 2 - Cas pratique	Révision légale et contractuelle des comptes	4 heures (écrit)	3
Epreuve 3 - Mémoire	Rédaction et soutenance d'un mémoire	1 heure (oral)	4

N.B : Lors de la 1^{ère} inscription, vous devez vous présenter aux deux épreuves écrites minimum.

Les conditions d'obtention

↳ Le D.E.C est décerné aux candidats qui ont obtenu pour les trois épreuves une moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire. Les notes sont éliminatoires à moins de 06/20 aux épreuves écrites, et à moins de 10/20 au mémoire.

↳ Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont reportables sur huit sessions consécutives pour les candidats qui n'obtiennent pas la moyenne de 10/20 sur l'ensemble des épreuves, ou qui n'ont pas subi l'intégralité des épreuves.